

Bon à savoir

La vaccination est-elle toujours utile si on a déjà eu la grippe ou le Covid, même si ces maladies ne vous ont pas rendu très malade ?

Bien que votre immunité ait été renforcée **par une infection antérieure**, cette protection n'est pas éternelle et peut s'avérer insuffisante. Et même si vous n'avez pas été très malade la première fois, vous pouvez tomber gravement malade lors de l'infection suivante. Par conséquent, surtout si vous êtes vulnérable, il est recommandé de vous refaire vacciner.

Les vaccins ont-ils des effets secondaires ?

Les vaccins étant des médicaments, ils peuvent avoir **des effets secondaires légers** :

- À l'endroit de l'injection, vous pouvez ressentir **une douleur, une rougeur ou un léger gonflement**. Cela disparaît rapidement.
- **Des maux de tête et de la fièvre** peuvent parfois survenir, mais ne durent que quelques jours.
- Si les vaccins contre la grippe et le Covid sont administrés **en même temps** il se peut que vous ayez un peu plus de fièvre ou des douleurs musculaires.

Dans de très rares cas, **des effets secondaires plus graves peuvent survenir**. Ce risque est beaucoup plus faible que le risque que vous ou l'un de vos proches tombiez gravement malades parce que vous n'avez pas été vaccinés.

La vaccination est-elle toujours utile si l'on a déjà été vacciné ?

Les vaccins contre la grippe et le Covid vous protègent **très bien contre les maladies**. Mais cette protection **diminue au bout de quelques mois**. Les vaccins contre la grippe et le Covid sont régulièrement mis à jour pour tenir compte des nouvelles variantes virales qui commencent à se propager. C'est pourquoi **il est conseillé de se refaire vacciner en automne**, avant que le Covid et la grippe ne fassent leur apparition.

Protégez-vous davantage en prenant de bonnes habitudes

La vaccination à elle seule ne suffit pas à se protéger et à protéger les autres. Quelques bonnes habitudes permettent également d'éviter d'attraper la grippe ou le Covid.



Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon

Vous toussiez et éternuez ?

Utilisez un mouchoir en papier et jetez-le immédiatement. Vous n'avez pas de mouchoir ? Éternuez dans votre coude.



Vous êtes malade ? Restez chez vous. Vous devez quand même prendre les transports en commun ou fréquenter des endroits bondés ? **Dans ce cas, portez un masque.**

Aérez les espaces fort fréquentés.



Prenez rendez-vous dans votre pharmacie de conseil.

Prendre un rendez-vous est rapide via notre site, par téléphone ou directement dans notre pharmacie.



Scannez pour réserver votre rendez-vous



healis.be

Unis pour des soins de qualité,
personnalisés et proche de chez vous.



Protégez-vous et protégez les autres.

Faites-vous vacciner contre la grippe et le coronavirus chez votre pharmacien de référence.

Healis
pharmacie conseil

Unis pour des soins de qualité,
personnalisés et proche de chez vous.



Pourquoi se faire vacciner cet automne ?

Les vaccins sont l'une des plus grandes avancées médicales : ils peuvent sauver des vies et vous protéger contre des maladies graves. **Parce que grâce au vaccin contre la grippe et le Covid, on ne tombe pas malade ou beaucoup moins :**

1. Vous devez vous rendre **moins souvent chez votre médecin**, chez d'autres prestataires de soins de santé ou à l'hôpital.
2. Vous avez **moins de risque de finir à l'hôpital**.
3. Vous avez **moins de risque de mourir** suite aux complications.

Protégez ceux qui sont le plus à risque

Les vaccins contre la grippe et le Covid réduisent le risque de tomber gravement malade ou de finir à l'hôpital. Par conséquent, ces vaccins sont recommandés aux personnes les plus exposées au risque de maladie grave due à la grippe ou au Covid.

Qui devrait se faire vacciner contre la grippe et le covid ?



Vaccination contre la grippe et le Covid

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous séjournez pendant une longue période dans une structure de soins, telle qu'un centre de soins résidentiels.
- Vous avez un problème de santé sous-jacent tel que :
 - une maladie pulmonaire, cardiaque, hépatique ou rénale
 - une maladie métabolique telle que le diabète de type 1 et de type 2
 - une maladie neuromusculaire
- Vous souffrez d'une maladie immunitaire ou vous vivez avec une personne souffrant d'un trouble immunitaire.
- Vous travaillez dans le secteur des soins, à l'intérieur ou à l'extérieur d'une structure de soins.
- Vous êtes obèse (IMC ≥ 40).



Vaccination contre la grippe

- Vous êtes enceinte.
- Vous vivez avec des enfants de moins de 6 mois dont la mère n'a pas été vaccinée pendant sa grossesse.
- Vous vivez avec une personne ayant un problème de santé sous-jacent.
- Même si vous n'appartenez pas à ces groupes, vous pouvez vous faire vacciner.

Pour les femmes enceintes, la vaccination contre le Covid peut également être utile.

Consultez votre médecin ou votre gynécologue.



Pratique



Quand se faire vacciner ?

- Il est important de se faire vacciner **à temps en automne**.
 - **Vaccination contre le Covid** : à effectuer de préférence avant la fin du mois d'octobre
 - **Vaccination contre la grippe** : à partir de la mi-octobre.
 - **Vaccination covid** : à partir de mi-septembre jusqu'à fin octobre.
 - **Vaccination grippe** : à partir de mi-octobre jusqu'à fin novembre.
 - **Les 2 vaccins en même temps** : à partir de mi-octobre jusqu'à fin octobre.
- Il n'existe pas encore de vaccin qui vous protège à la fois contre la grippe et contre le Covid. **Vous avez besoin de deux vaccins**, mais ils peuvent être administrés en même temps. Votre médecin ou votre pharmacien les injecte à des endroits différents. Par exemple, un vaccin dans chaque bras.



Où se faire vacciner ?

Prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste ou votre pharmacien pour la vaccination contre la grippe et le covid. Une infirmière à domicile vous rend visite ? Cette personne peut également vous vacciner. Vous n'avez pas besoin d'ordonnance pour les deux vaccins.



Combien coûte la vaccination ?

Le vaccin contre le Covid est gratuit.

Vous allez chez votre médecin généraliste ? Vous devrez alors payer la consultation.

Le vaccin contre la grippe n'est pas gratuit

> **Faites-vous partie des personnes pour lesquelles le vaccin est recommandé ?**

Dans ce cas, votre mutuelle vous rembourse une grande partie.

> **Vous allez chez votre médecin généraliste ?**

Vous devrez alors payer la consultation.

